

Le gouvernement doit montrer la voie et ne pas adopter l'attitude d'une nouille qui propose la modification des noms lors d'un enregistrement d'un navire sans rien exiger concernant la propriété canadienne ou la construction des navires au Canada. Nous avons besoin de mesures vigoureuses qui seront de véritables initiatives pour encourager le secteur de la construction navale et les marins au Canada.

Je voudrais signaler à la Chambre une des choses les plus scandaleuses que j'ai entendue au sujet de la navigation et de l'intérêt que nous manifestons envers la participation des marins canadiens et le commerce maritime sous l'emprise de Canadiens. Mon collègue de Comox—Powell River (M. Skelly) a mentionné que le Canadien Pacifique était coupable d'utiliser des navires étrangers dans ce qu'il a appelé une flotte d'étuves maritimes. Un organisme chargé de fournir des emplois aux marins a communiqué avec moi. On m'a alors raconté l'histoire d'un marin canadien sans emploi qui cherchait à se faire embaucher à bord de navires du Canadien Pacifique. Après qu'on lui eut dit que les équipages des navires de CP étaient engagés en Angleterre, il s'est débrouillé pour entrer en communication avec la société qui dirigeait ces navires de propriété canadienne, l'agent d'expédition de Londres, qui lui a fait la réponse suivante: «Nous regrettons mais nous ne pouvons pas vous engager; nous n'employons pas d'étrangers.» Le marin canadien qui demandait un emploi à bord d'un navire canadien a dû en avoir le souffle coupé.

● (1720)

La société avait pour politique de ne pas engager de Canadiens. L'agent d'expédition, chargé d'engager le personnel et l'équipage des navires, considérait ce Canadien comme un étranger et lui refusait, par conséquent, un emploi.

Si c'est tout l'intérêt que le gouvernement canadien prend au secteur de la construction navale et aux emplois pour les Canadiens dans ce secteur, il nous faut plus qu'un projet de loi modifiant l'enregistrement de deux navires. Il faut plus qu'un semblant de mesure et sa liste d'exemptions, qui confirme le *statu quo*.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2^e fois, est renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 15 septembre, de la motion de M. McMillan: Que le projet de loi

Protection de l'environnement—Loi

C-74, visant la protection de l'environnement, de la vie humaine et de la santé, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Les partis se sont consultés pour essayer de faciliter les choses au député de Davenport (M. Caccia), le critique de l'opposition officielle sur les questions de l'environnement.

Nous proposons que la secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M^{me} Browes) poursuive l'exposé qu'elle a commencé l'autre jour et que la parole soit donnée ensuite au député de Davenport. Nous proposons que la Chambre arrête la pendule et laisse le député de Davenport terminer son intervention.

M. Riis: A propos du même rappel au Règlement, monsieur le Président, je veux seulement signaler que nous avons eu des discussions pour donner à la secrétaire parlementaire et au critique de l'opposition officielle en matière d'environnement le temps de terminer leurs observations. Nous avons accepté d'arrêter la pendule.

M. le vice-président: Y consent-on à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, au nom du gouvernement et du ministre de l'Environnement (M. McMillan), je suis honorée et heureuse de pouvoir parler du projet de loi C-74, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Dans son discours du trône du 1^{er} octobre 1986, le gouvernement a reconnu clairement qu'il existait un lien essentiel entre un environnement propre et sain et la qualité de la vie au Canada. Nous admettons qu'il existe une certaine corrélation entre l'environnement et l'économie. Un environnement propre et sain est essentiel à la survie de l'économie canadienne qui est basée sur les ressources naturelles.

Le gouvernement a signalé qu'il accorde une forte priorité à la protection et à la préservation de l'environnement canadien et il s'est engagé à présenter une nouvelle loi fédérale globale sur la protection de l'environnement pour permettre à notre pays de lutter plus efficacement contre la pollution, surtout celle causée par les substances chimiques toxiques.

Le titre de la loi expose son objectif aux Canadiens, qui est de protéger notre environnement. C'est un des défis les plus importants que la société actuelle ait à relever.

La protection de l'environnement est l'affaire de tous. Personne n'a une priorité sur l'air que nous respirons ni sur l'eau que nous buvons. Notre environnement est le fruit d'un précieux et fragile équilibre entre l'activité humaine et la nature. L'activité humaine fait parfois pencher les plateaux de la balance dans une direction dangereuse.